



Nationalen Aktiounskomitee géint Atomkraaft*

Lettre ouverte au Ministre de la Sécurité sociale, Monsieur Claude Haagen et aux Membres du Conseil d'Administration du Fonds de Compensation Commun au Régime Général des Pensions (FDC)

Luxembourg, le 13 décembre 2022

Il est temps d'aligner la stratégie d'investissement du FDC sur la politique générale du Luxembourg, ainsi que sur la volonté des assurés : dites NON au nucléaire !

Monsieur le Ministre, Madame et Messieurs les membres du Conseil d'Administration du FDC,

Dans un avenir proche, le Fonds de Compensation au Régime Général des Pensions (FDC) doit arrêter sa stratégie d'investissement pour la période 2023-2027. Cette stratégie s'imposera aux gérants externes des différents compartiments, gérants mandatés par le FDC.

C'est dans ce contexte que le Comité National d'Action contre le Nucléaire - représentant plus de 20 organisations non-gouvernementales, des partis et mouvements politiques ainsi que les principaux syndicats du pays - vous demande d'exclure, dans le cadre de cette future stratégie, tout investissement dans l'industrie nucléaire.

Selon les derniers chiffres à notre disposition, les investissements du FDC dans l'industrie nucléaire s'élevaient à plus de 800 millions € fin 2021, représentant quelque 3% de l'investi total. Au moins 219 entreprises du secteur nucléaire mondial ont ainsi bénéficié de fonds provenant du FDC !

Compte tenu du fait qu'il s'agit d'argent public, cette situation est intenable quand on sait que le Luxembourg, dans sa politique au niveau tant national qu'international, s'oppose à l'énergie nucléaire, et ceci pour de très bonnes raisons : le nucléaire non seulement représente un danger grave pour notre pays, mais aussi est une source d'énergie ni écologique, ni neutre pour le climat.

Il est grand temps que l'État et les fonds publics sortent définitivement de cette industrie néfaste ! Une première étape concernant le FDC doit être l'exclusion du secteur nucléaire de sa stratégie d'investissement 2023-2027.

Si ensuite, dans un deuxième temps, des amendements à la loi modifiée du 6 mai 2004 régissant le FDC s'avéraient nécessaires afin de garantir le caractère durable de sa politique d'investissement, le Comité National d'Action contre le Nucléaire vous suggère d'initier des débats et réflexions constructifs à ce sujet dans les mois à venir.

Dans l'espoir que notre demande d'exclure le nucléaire de la stratégie d'investissement 2023-2027 du FDC trouvera un accueil favorable, nous vous prions, Monsieur le Ministre, Madame et Messieurs les membres du C.A., de croire à nos sentiments les meilleurs.

*Mouvement Ecologique, Greenpeace, OGBL, LSAP, déi gréng, Forum, déi jonk gréng, DP, FGFC, Luxemburger Kommission Justitia et Pax, LCGB, Lëtzebuenger Guiden a Scouten, Fairtrade Lëtzebuerg asbl, déi Lénk, déi Jonk Lénk, Klima-Bündnis Lëtzebuerg, Eurosolar Lëtzebuerg, Syprolux, natur&ëmweilt asbl, Friddens- a Solidaritéitsplattform asbl, Ligue CTF, Piratepartei, JSL-jonk Sozialisten, FNCTTFEL-Landesverband.